

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A vis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A. VENTR

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 0 3 2 0 2 2 1
Exercice N-1 clos le 13 1 0 3 2 0 2 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS ET CHARGES DIVERS		RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS		DÉFICITS	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210							
	Production vendue	biens	215	214							
		services *	217	218							
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222							
	Production immobilisée *			224							
	Subventions d'exploitation reçues			226							
	Autres produits			230	0						
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	0						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234							
	Variation de stock (marchandises) *			236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240							
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)		242	1 942					14 766	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	286					2 670	
	Rémunérations du personnel *			250							
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252							
	Dotations aux amortissements *			254							
	Dotations aux provisions			256							
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262							
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260								
Total des charges d'exploitation (II)				264	2 228					17 435	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(2 228)					(17 435)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280						50 000	
	Produits exceptionnels		(IV)	290							
	Charges financières		(V)	294	1 828					6 670	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347 348	300 (VI)							
	Impôts sur les bénéfices *			306 (VII)							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(4 056)					25 894	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312					314	4 056	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318							
	Provisions non déductibles *			322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324							
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		330							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999							
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997							
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986									
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981									
	Divers* ZFA NG (44. quaterdecies)	345									
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G										
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352					354	4 056	
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356							
	Déficits antérieurs reportables : * 21 606 dont imputés sur le résultat :								360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370					372	4 056	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagid Quaden

Désignation de l'entreprise SAS A.VENIR Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 106 ROUTE DE BOULOC 31620 VILLENEUVE LES BOULOC

Numéro SIRET *

8	8	4	7	6	6	1	7	1	0	0	0	1	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1	2
---	---

 Durée de l'exercice précédent *

9

					Exercice N clos le 3 1 0 3 2 0 2 2		Exercice N-1 clos le 3 1 0 3 2 0 2 1			
ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012					
		Autres *	014		016					
	Immobilisations corporelles *		028		030					
	Immobilisations financières * (1)		040	585 015	042		585 015		585 015	
	Total I (5)		044	585 015	048		585 015		585 015	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052					
		Marchandises *	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070					
		Autres * (3)	072	7 000	074		7 000		50 000	
	Valeurs mobilières de placement		080		082					
	Disponibilités		084	9 087	086		9 087		679	
	Charges constatées d'avance *		092		094					
	Total II		096	16 087	098		16 087		50 679	
	Total général (I+II)		110	601 102	112		601 102		635 694	
	PASSIF					Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	225 000		225 000		
	Ecart de réévaluation				124					
	Réserve légale				126	22 500				
	Réserves réglementées*				130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		132	3 394				
	Report à nouveau				134					
	Résultat de l'exercice				136	(4 056)		25 894		
	Provisions réglementées				140					
	Total I				142	246 838		250 894		
	Provisions pour risques et charges				154					
	Total II									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	203 234		236 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		172	151 030		148 800		
	Produits constatés d'avance				174					
	Total III				176	354 264		384 800		
Total général (I + II + III)					180	601 102		635 694		
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	170 158		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

société A.VENIR

société par action simplifiée au capital de 225 000€

siège social : 106 Route de Bouloc

31620 Villeneuve-lès-Bouloc

siret : 884 766 171 RCS TOULOUSE 2020 B 02496

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

en date du
19 septembre 2022

le
19-sept.-22
à 19 heures

les associés de la société société A.VENIR ont tenu leur Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ,
au siège social , sur convocation faite par le président en date du le 19 septembre 2022

Il a été établi une feuille de présence , émargée par les associés présents .

Monsieur CAPUS Dominique préside la séance .

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable , confirme que les 22500 actions
sur les 22500 composant le capital sont bien représentées .

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le président dépose sur le bureau :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31-mars-22
- le rapport de gestion du président
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion ,
la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées ,
ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements , ont été
tenus à disposition , au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée .

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31-mars-22
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31-mars-22 et quitus au président
- Approbation du Rapport Spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce
- Affectation du résultat de l' exercice
- Approbation des rémunérations du Président et du Directeur Général
- Point sur les mandats de Dirigeant ou de Commissaires aux Comptes
- Pouvoirs pour formalités,

Le Président présente son rapport de gestion .

Après quoi , Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du **31-mars-22**
tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport .

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Elle prend de plus acte que les comptes de l'exercice comportent **0 €** de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant droit de vote .

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d' affecter le résultat déficitaire de -4 056 € de la façon suivante :

- une somme de	-4 056 €
au compte " report à nouveau "	
- une somme de	0 €
au compte " réserve légale "	
- une somme de	0 €
au compte " autres réserves "	
- TOTAL EGAL AU RESULTAT.....	-4 056 €

Conformément à la loi , l' Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des 3 dernières années ont été les suivants :

Exercice clos le	31-mars-22	0 €
Exercice clos le	31-mars-21	0 €
Exercice clos le	XXXXX	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant droit de vote .

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale , après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce, prend acte des conventions renouvelées et / ou conclues sur l'exercice .

REMUNERATION DE LA PRESIDENCE

L'assemblée générale prend acte des rémunérations versées sur l'exercice dont les comptes font l'objet de la présente présentation et approbation :

au Président 0 € brut

au Directeur général 0 € brut

L'assemblée générale propose de fixer les dites rémunérations pour l'exercice suivant à:

pour le Président 0 € brut annuel

pour le Directeur général 0 € brut annuel

REMBOURSEMENT DE FRAIS

L'assemblée générale prend acte que les dirigeants ci-dessus peuvent prétendre au remboursement de leur frais dans le cadre de l'objet social de la société et sur présentation de justificatifs.

COMPTE COURANT

Position des comptes courants au 31/03/2022 :

Mr CAPUS : Zéro €

Mme ARDILEY : Zéro €

Groupe Amem: 151 030 €

Aucune rémunération n'est servie.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant droit de vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale fait le point sur les mandats de Dirigeants et de Commissaires aux Comptes et leur éventuel renouvellement :

Aucun mandat de dirigeant n'arrive à expiration.

Aucun seuil n'est atteint pour procéder à la nomination de Commissaires aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant droit de vote.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant droit de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Monsieur CAPUS Dominique

